

LPP: des connaissances lacunaires

CHIFFRES Le dernier baromètre 2025 de la prévoyance professionnelle établi par Raiffeisen indique que, pour une large part d'assurés, le sujet demeure un insondable mystère

MARIUS LEUTENEGGER

Les tentatives de réformer la prévoyance professionnelle (LPP) se heurtent tous les sept ans à un refus populaire dans les urnes. Les votations de 2010, 2017 et 2024 se sont toutes trois conclues par la poursuite d'un statut de plus en plus obsolète. Mais les votants savaient-ils vraiment de quoi on parlait? Le soupçon s'insinue en effet, à en croire le Baromètre de la prévoyance professionnelle que Raiffeisen réalise une fois l'an en collaboration avec la Haute école zurichoise des sciences appliquées (ZHAW).

Qui paie quoi pour qui?

Dans sa dernière édition de 2025, il était notamment question des connaissances à propos de la prévoyance. Or les résultats donnent à réfléchir: 44% seulement des personnes interrogées affirmaient savoir ce que signifiait la notion de «taux de conversion». Les autres ne sont pas trop sûres (27%) ou avouent n'en avoir aucune idée.

Mais les 44% qui se disent au courant le sont-ils vraiment? D'autres résultats de l'étude donnent à penser que la réalité pourrait être pire que ce que l'on croit comprendre. A peine 38% des personnes interrogées savent que les caisses de pen-



Légende (HOLLOWAY/GETTY IMAGES)

sion investissent l'argent qu'elles gèrent. Le rendement des placements est défini comme le troisième contributeur après l'assuré et son employeur. Et c'est bien réel: ces vingt dernières années, plus de

600 milliards de francs de rendements ont afflué des marchés des capitaux dans les fortunes des caisses de pension. Jusqu'à 40% de l'ensemble du capital vieillesse provient du rendement des

placements. Les gens ne savent donc en général tout simplement pas d'où vient la majeure partie de l'argent dont ils disposent une fois l'âge venu.

On devrait pouvoir indirectement déduire du certificat de prévoyance si notre propre caisse de pension a investi avec succès. Mais près des deux tiers des assurés ne le lisent pas. Une personne interrogée sur quatre ignore combien elle possède dans sa caisse de pension. Cela surprend d'autant plus que, pour la plupart des gens, l'avoir de prévoyance constitue la plus grande part de leur fortune. Il est complètement ahurissant qu'au bout du compte l'ensemble du système des trois piliers ne semble pas être correctement compris par une nette majorité. Cette majorité ne réfute pas l'affirmation selon laquelle les caisses de pension seraient organisées en régime de répartition. Nombreux sont apparemment ceux qui pensent que les actifs paient pour les rentes des retraités, comme pour l'AVS. Il ne leur apparaît pas évident que toute personne active épargne pour elle-même.

Croire plutôt que savoir

Que des notions telles que la déduction de coordination, le taux technique et le résultat de répartition ne saute pas aux yeux de tout le monde ne surprend pas. Mais le fait que les fondements de la prévoyance professionnelle ne soient

pas compris est un signal d'alarme. Peu à peu, nous nous habituons à ce que, dans bien des domaines de l'existence, les opinions soient privilégiées par rapport aux connaissances. Or les choix avisés dans les urnes ne peuvent être faits que lorsqu'on sait de quoi il est question.

44%

des sondés ignorent ce qu'est un «taux de conversion»

En positif, cela dit, on peut aussi déduire un élément encourageant des résultats du baromètre: les gens semblent croire assez aveuglément que tout est en ordre avec leur prévoyance et qu'ils n'ont pas besoin de s'en préoccuper. Ce n'est pas injustifié: selon le Moniteur Swisscanto des caisses de pension, le 30 avril 2026 «le degré de couverture pondéré du capital des caisses de droit privé était de 121,6%. Pour les caisses de droit public à capitalisation complète, le degré de couverture est désormais de 114,9%». Comme une majorité de nos lecteurs n'a peut-être pas tout compris, résumons: tout va bien! ■

CONTENU PARTENAIRE  KESSLER

Prévoir sans illusions

Entre vieillissement démographique, rendements plus faibles et réformes contestées, la prévoyance professionnelle doit s'adapter sans perdre de vue son objectif: garantir la stabilité du système

La prévoyance professionnelle reste l'un des piliers centraux du modèle suisse. Pourtant, les débats qui l'entourent se focalisent sur des indicateurs symboliques, comme le taux de conversion, au risque d'occulter les mécanismes plus larges qui déterminent le niveau des rentes. Les spécialistes rappellent que les caisses de pension disposent encore de bases solides, à condition de préserver une approche équilibrée et une meilleure compréhension des enjeux par les assurés. David Mattia, gestionnaire expérimenté de fonds de pension chez Kessler Prévoyance, analyse les points clés et les leviers d'action du système de prévoyance.

Pourquoi parle-t-on autant de la prévoyance professionnelle aujourd'hui? Le 2e pilier reste régulièrement au cœur des débats. Pourtant, au-delà des perceptions, il est essentiel de revenir à des éléments factuels. Pour les assurés, un premier réflexe utile consisterait à consulter son propre certificat de prévoyance, mais aussi le règlement ou le bilan de la caisse pour mieux comprendre son fonctionnement et ses performances.

Quels sont les principaux défis du système? Le premier défi est démographique: l'espérance de vie progresse, ce qui allonge mécaniquement la durée de versement des rentes. Le second est financier: les rendements attendus sur les marchés sont plus faibles qu'auparavant. Cela influence directement le taux technique servant à évaluer les engagements futurs des caisses. Enfin, le 2e pilier seul ne suffit souvent plus à maintenir le niveau de vie à la retraite. D'où l'importance croissante du pilier 3a, du pilier 3b ou d'autres formes d'épargne.



David Mattia, gestionnaire de fonds de pension chez Kessler Prévoyance, analyse les enjeux du 2e pilier. (DR)

La baisse du taux de conversion cristallise les débats. Est-ce justifié? Le sujet concentre beaucoup d'attention, mais il mérite d'être nuancé. Seule une minorité d'assurés est directement concernée par le minimum légal. La plupart des institutions appliquent déjà des taux inférieurs pour la part surobligatoire. Cette évolution reste cohérente avec la baisse des rendements et des taux techniques autorisés en Suisse.

Quelles étaient les mesures d'accompagnement prévues dans la dernière révision (LPP21)? L'abaissement du seuil d'entrée devait améliorer la couverture des bas revenus et des personnes travaillant à temps partiel. L'augmentation du salaire assuré devait renforcer l'épargne accumulée. La nouvelle échelle de bonifications visait à mieux répartir l'effort entre générations, notamment en réduisant la charge relative pesant sur les travailleurs plus âgés. Enfin,

un supplément de rente était prévu pour les générations proches de la retraite.

Avez-vous un exemple concret de l'impact qu'aurait eu cette réforme? Pour un salaire AVS de 65 000 francs, le salaire assuré serait passé d'environ 39 000 à 52 000 francs. Malgré une baisse du taux de conversion de 6,8% à 6,0%, la rente annuelle aurait progressé d'environ 6% sur une carrière complète. Cela montre qu'il est réducteur d'isoler un seul paramètre: tout dépend de l'équilibre global du système.

«Le 2e pilier seul ne suffit souvent plus à maintenir le niveau de vie à la retraite»

Quel enseignement faut-il en tirer? Qu'il ne faut pas se focaliser uniquement sur le taux de conversion. Le niveau des rentes dépend également du salaire assuré, des cotisations, des rendements obtenus et de la durée d'épargne – notamment pour les plus jeunes car les rendements à long terme peuvent compenser le taux de conversion plus bas.

Le système reste-t-il solide malgré les incertitudes? Globalement, oui. Les caisses de pension, organisées sans but lucratif, constituent des réserves et restent soumises à une surveillance stricte. Elles s'appuient sur des experts indépendants. Quant aux membres des conseils de fondation, ils portent une responsabilité importante et sont eux-mêmes assurés dans les institutions qu'ils dirigent.

Les assurés sont-ils suffisamment informés? Pas toujours. Pourtant, les conseils de fondation ont aussi un devoir d'information envers les assurés. Une communication adaptée et régulière est essentielle. Les mécanismes du 2e pilier demeurent parfois mal compris, alors même que de nombreuses informations figurent déjà dans les certificats d'assurance, les comptes annuels ou les bilans des institutions. La Centrale du 2e pilier, à Berne, permet par ailleurs de retrouver gratuitement des avoirs oubliés. Dans un marché du travail marqué par des changements d'employeurs plus fréquents, certains capitaux de libre passage se perdent facilement de vue.

Que peuvent faire concrètement les assurés? S'intéresser le plus tôt possible à leur prévoyance. Les décisions prises tout au long de la carrière influencent directement la retraite. Les assurés disposent aussi de leviers comme les rachats de cotisation ou le remboursement d'un retrait effectué pour l'acquisition d'un logement. Ces mécanismes permettent de reconstituer des prestations de vieillesse tout en offrant, parfois, des avantages fiscaux. Des solutions comme le maintien de l'assurance selon l'article 47a LPP permettent à une personne en fin de carrière de rester assurée malgré la perte de son emploi, même si ce dispositif implique un coût plus élevé. ■ Thomas Pfefferli

CONTENU PARTENAIRE

Contenu produit et commercialisé pour un partenaire. Réalisé indépendamment de la rédaction du «Temps». Voir notre charte des partenariats.

